

# LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE (SASU)

## En deux mots : crédibilité, développement

### LA SASU, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) est un statut juridique qui permet à une personne de lancer son activité en créant seule une société. Elle devient alors associée unique de son entreprise et aura le choix entre se désigner comme gérante (devenir Présidente de la SASU) ou donner la gérance à un tiers (personne physique ou morale). C'est l'une des principales différences avec l'entreprise individuelle, comme la micro-entreprise, où l'entrepreneur et l'entreprise sont une seule et même entité.

La création d'une SASU est soumise à un certain nombre de formalités à respecter, parmi lesquelles une immatriculation au registre du commerce et des sociétés, la rédaction de statuts, ainsi qu'un certain nombre de pièces justificatives à fournir.



Un capital social doit être constitué et indiqué dans les statuts. Les apports de l'associé unique (en numéraire, en nature ou en industrie) constitueront son patrimoine professionnel. Le capital minimum exigé est très faible (1€), ce qui lui laisse une grande liberté.

La SASU est en principe soumise à l'impôt sur les sociétés (IS). L'associé unique peut toutefois op-

ter pour l'imposition sur le revenu (sous certaines conditions) lors de la création de la SASU. Cette option n'est valable que pour les cinq premières années de lancement de l'activité.

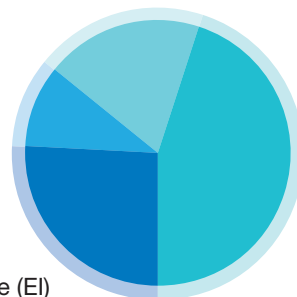
L'associé unique est généralement le Président de la SASU, et il bénéficie à ce titre du statut d'assimilé salarié : il est ainsi affilié au régime général de la sécurité sociale et bénéficie de la même protection qu'un salarié (à l'exception de l'assurance chômage).

### LA SASU EN QUELQUES CHIFFRES ?

Forme juridique des entreprises créées en 2018 :

**10%**  
SASU

**26%**  
Entreprise individuelle (EI)



**19%**  
Autres sociétés (AS)

**45%**  
Micro-entreprise (ME)

source INSEE Première, n°1734,01/ 2019 : « les créations d'entreprises en 2018 »

#### TAUX D'IMPOSITION IS



Taux réduit : **15%** sur la tranche inférieure à 38 120 € de bénéfices  
Taux normal : **28%**

#### RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE LA SASU



**Salaire au titre des fonctions de Président :**  
Il est soumis aux mêmes cotisations sociales patronales et salariales qu'un salarié (à l'exception des cotisations à l'assurance chômage puisque le président de la SASU ne peut pas en bénéficier).

**Versement de dividendes au titre d'actionnaire de la SASU :** taxation forfaitaire de **30%** au titre des prélèvements sociaux et de l'impôt sur le revenu (aucune protection sociale en contrepartie)

NB : cumul possible de ces deux solutions

## DANS QUELS DOMAINES D'ACTIVITÉ ?

Il est possible de créer une SASU dans quasiment tous les secteurs d'activité.

En 2018, les cinq domaines d'activité où il y a eu le plus de créations de SASU sont :



## QUELS SONT LES AVANTAGES / INCONVÉNIENTS DE LA SASU ?



## QUELLE ACTUALITÉ ?

Initiée en 2017 par le précédent gouvernement, la trajectoire de baisse du taux d'imposition sur les sociétés a été maintenue par le pouvoir exécutif actuel. La loi de finance de 2018 prévoit en effet une baisse progressive de l'impôt sur les sociétés jusqu'en 2022. La SASU bénéficiera naturellement de cet avantage fiscal qui rend le dispositif plus attractif encore.

Sur un autre sujet, la loi de septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel » est venue apporter quelques modifications générales concernant les règles d'indemnisation des travailleurs indépendants.

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019, en cas de cessation d'activité en raison d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire du travailleur indépendant, celui-ci devrait pouvoir percevoir une allocation chômage d'un montant de 800 euros par mois sur une période de six mois maximum. Pour pouvoir en bénéficier, le travailleur indépendant devra avoir généré un revenu minimum de 10 000 euros par an sur les deux années qui précèdent le redressement ou la liquidation judiciaire.